

LA PROTECTION AUDITIVE



Tous les produits que nous présentons dans notre catalogue répondent aux normes CE en vigueur :

EN 352 / 1	protection relative aux serres têtes
EN 352 / 2	protection relative aux bouchons d'oreilles
EN 352 / 3	protection relatives aux coquilles à monter sur casque de chantier
EN 352 / 4	protection relative aux casques antibruit électroniques
EN 458	recommandations relatives aux choix, à l'utilisation et à l'entretien des EPI

Pourquoi le bruit constitue-t-il un danger important en milieu de travail?





- L'exposition prolongée au bruit en milieu de travail est responsable de surdités professionnelles irréversibles, reconnues en maladies professionnelles depuis 1963.
- La mesure physique du niveau de bruit se fait en décibels (dB). Pour prendre en compte la physiologie de l'audition humaine, l'unité de mesure utilisée pour l'évaluation du risque sonore est le dB(A). Une conversation normale se tient entre 50 et 60 dB(A). Le seuil de nocivité reconnu par la réglementation actuelle est de 85 dB(A), valable pour une exposition de 8 heures.
- L'exposition au bruit en milieu de travail peut avoir d'autres effets néfastes, même quand le niveau ou la durée ne sont pas suffisants pour entraîner une surdité : le bruit peut entraîner des difficultés de communication orale au travail. Il peut accroître les risques d'accidents du travail.
- La prévention technique par protection collective est à privilégier sur la protection individuelle par casque ou bouchons d'oreilles. La priorité doit être donnée à l'isolation des machines ou au traitement acoustique des locaux.

Un niveau d'exposition quotidienne équivalent à 80 dB(A) représente le seuil d'alerte nécessitant la mise à disposition des salariés de protections auditives. Des mesures techniques, d'organisation du travail et d'information des salariés doivent être mises en place dès que le niveau d'exposition quotidienne dépasse le seuil de danger de 85 dB(A).

Classification

Afin de vous aider dans votre choix, nous avons opté pour une classification par niveau de protection, reconnaissable par un code :

Des exemples de bruits vous sont indiqués afin de pouvoir évaluer de manière plus réelle le bruit auquel vous êtes confronté.

CLASSIFICATION	EXEMPLE
 niveau sonore inférieure à 93 dB	scie à main, tour de machine, benne à ordu
 niveau sonore inférieure à 98 dB	scie circulaire, tondeuse à gazon
 niveau sonore inférieure à 105 dB	marteau piqueur, visseuse électrique, bulldozer, rivetage
 niveau sonore inférieure à 110 dB	camion, rouleau compresseur, coupe de marteau, tronçonneuse



Quelques infos importantes

SNR ? qu'est-ce que c'est :

Il s'agit du taux d'atténuation moyen de la protection auditive.

Pour évaluer le niveau de sa protection auditive dont on a besoin, il suffit de faire : Niveau de bruit ambiant – 85 dB [niveau toléré par l'oreille] = valeur SNR de la protection auditive.

Le SNR est accompagné de 3 atténuations en H (haute fréquence), M (moyennes fréquences), L (basse fréquence) pour un meilleur choix par rapport aux bruits réels.

Utilisation à 100% impérative :

5 minutes de négligence (ex : en fin de poste traverser l'usine sans ses protections auditives) entraîne une perte de plus de 50% de l'efficacité de la protection, soit comme si vous aviez été exposé 4 heures aux bruits de machine sans EPI sur une durée totale de travail de 8 heures.